

ÉCONOMIE DES ENGRAIS.

A Noël dernier, nous avons fait voir comment on pourrait couvrir une grande aire, et rendre les arrangements intérieurs portatifs et mobiles, de manière à pouvoir être adaptés facilement aux changemens de façon dans la pratique de l'économie rurale, soit qu'on adopte le système des boîtes, soit qu'on lui préfère celui des places ouvertes, etc., et de manière à ce que tout changement puisse être fait, si un espace de terrain carré et allant en pente est choisi et enclos. Malgré tout ce qu'on connaît, l'engrais liquide est la difficulté réelle du fermier; il ne sait encore qu'en faire. Le conserver et le charrier est certainement un mode coûteux d'en disposer: il est très coûteux de faire auprès des tas de compost, tant il faut employer de travail et d'hommes et de chevaux. Il y en a peu qui puissent l'employer pour irrigation; et ceux qui le pourraient ne seraient pas disposés à encourir les frais qu'exigeraient les tuyaux et les mèches à eau nécessaires pour répandre l'engrais. L'entretien en boîtes en préservera un peu; mais les cours ouvertes, le fumier tiré des toits à pores, les étables et les différents bâtimens extérieurs de la ferme, se trouveront, en plusieurs endroits, pendant un long espace de temps, exposés aux effets de l'atmosphère.

On ne doit pas néanmoins perdre de vue la localité; dans certains cantons à peine tombe-t-il trop de pluie; dans d'autres, presque toutes les parties solubles de l'engrais sont régulièrement lavées et emportées par les eaux de pluie. Cependant, il est beaucoup plus aisé de porter de l'eau sur l'engrais, s'il court le risque de devenir trop sec, que d'arrêter un grand écoulement de liquide, s'il existe en excès.—*Express* de Mark Lane.

PRIX EN GROS AU MARCHÉ DE MONTRÉAL.

Taux auxquels les Produits sont achetés des Cultivateurs.

Foin, les 100 bottes, de 15 à \$17.
Paille, do de 6 à \$7.
Œufs, de 9½ à 10d.
Beurre frais, la livre, de 1s 3d à 1s 4d.
Do. salé, do., de 10d à 11d.
Fromage du pays, de 6d à 7½d.
Blé, point au marché.
Orge, le minot, de 4s 6d à 4s 9d.
Seigle, point.
Avoine, 2s 6d.
Mais, point.
Sarrasin, de 4s 6d à 4s 9d.
Pois, de 4s 6d à 4s 9d.
Bœuf, les 100lbs., de 4 à \$7.
Porc, (ness) \$18.
Mouton, la carcasse, de 2½ à \$6.
Agneau, do, de 1½ à \$2½.
Veau, do, de 4 à \$10.

COMTÉ DE BELLECHASSE, No. 1.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE.

AVIS est par le présent donné que, une EXPOSITION AGRICOLE du Comté de Bellechasse No. 1, aura lieu dans la Paroisse de ST. CHARLES du susdit Comté, sur le terrain de la Fabrique, près de l'Église d'icelle Paroisse, MARDI, le 5 DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

J. LARUE,
Secrétaire-Trésorier.
St. Charles, 28 oct., 1854.

A VIS.

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE No. 2 du Comté de SHEFFORD tiendra son EXPOSITION D'HIVER, à la HALLE du MARCHÉ, dans le Village de GRANBY, le MERCREDI, 10 de JANVIER prochain, à 10 heures de l'avant-midi.

Par ordre,
F. WOOD, Secr.-Trés.

Granby, 1er Nov., 1854.



NOTICE

EST par les présentes donné aux Censitaires des Seigneuries de Lauzon, Sillery, Notre-Dames-Anges, St.-Gabriel, Belair, Batiscan, Cap de la Magdeleine, Laproirie, et à ceux des Fiefs et Arrière-Fiefs appartenant à Sa Majesté, situés dans la Cité de Québec, la Ville des Trois-Rivières et leurs Banlieues ou dans aucune autre partie du Bas-Canada, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, désirant faciliter le changement de tenure dans ces Seigneuries et Fiefs, a ordonné, de l'avis de Son Conseil, que tout acquéreur qui, sous un mois de la date de son acquisition, demandera à commuer et commuera la tenure de la propriété acquise, conformément au Statut provincial de la 10 & 11 Vict. ch 111, obtiendra la remise des Lods et Ventes dus sur son acquisition, pourvu qu'il paie comptant l'indemnité fixée par la loi, ou au moins vingt-cinq louis, si la propriété est située dans la Cité et Banlieue de Québec; et douze louis dix schellings, si elle est en dehors de ces localités, lorsque la dite indemnité excèdera les dites sommes respectivement.

A. N. MORIN,

Commissaire des Terres de la Couronne.
Département des Terres de la Couronne, } 6m
Québec, 29 Mai, 1854. } 1 July

AVIS AUX CULTIVATEURS.

L'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE le FEU du Comté de Montréal, assure dans tout le Bas-Canada, les propriétés des Cultivateurs à 5s. par £100, pour trois ans, &c.

S'adresser au bureau rue St. Sacrement à Montréal, aux Agents dans les Campagnes, ou aux Directeurs soussignés:—

Wm. Macdonald, Ecr., Président, à Lachine.
B. H. LeMoine, " à Montréal.
Edward Quin, " à la Longue Pointe.
F. M. Valois, " à la Pointe Claire.
John Dods, " à la Petite Cote.
G. G. Gaucher, " à Ste. Genevieve.
Frs. Quenneville, " à St. Laurent.
Jos. Laporte, " à la Pointe aux Trembles

P. L. LE TOURNEUX,
Secrétaire et Trésorier.

Montréal, 1 Juillet, 1854.

1854.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU
COMTÉ DE MONTRÉAL.

LES Souscripteurs aux fonds de cette Société sont avertis que DEUX TAUREAUX pure race Ayrshire (thorough bred Ayrshire) ont été importés, et que l'un est tenu à la Petite Cote, dans la Paroisse de Montréal, aux Étables de John Dods, Ecuier, et l'autre dans la Paroisse de Lachine, aux Étables de James Powley Dawes, Ecr.

Chaque Membre de la Société pour l'année courante a le droit de requérir gratis, l'usage de l'un de ces deux Taureaux pour une Vache; mais il devra payer la somme de 3s 9d. pour chaque autre Vache.

Ceux qui ne sont pas Membres devront payer la somme de 5s pour chaque Vache.

Les Membres sont priés d'envoyer leur Carte de Membre, et d'envoyer aussi l'argent avec la seconde ou chaque autre Vache dans le cas où plus d'une serait envoyée, parce que la somme ci-dessus sera strictement exigée d'avance.

Par ordre,
JAMES SMITH, Secrétaire.

Montréal, 1 Juillet, 1854.

A VENDRE

UN BELIER de SOUTHDOWN et un TAUREAU d'AYRSHIRE de pur sang, tous deux importés l'année dernière. Pour plus amples renseignements, on pourra s'adresser à M. DUNSCOMB, Président de la Société d'Agriculture de Québec.

Québec, 21 Sept., 1854.

N.B. Ces deux animaux ont remporté des Prix, à la dernière Exposition Provinciale.

IMPRESSION ET RELIURE.

Le Soussigné exécute avec propreté et diligence toutes sortes d'Impressions, telles que, Livres, Catalogues, Listes de Prix, Etiquettes pour Expositions d'Animaux, &c. Il Relie aussi, soit des Livres Imprimés, soit des Livres Blancs, tels que, Grands-Livres, Journaux, &c.

H. RAMSAY,

Bureau du Journal du Cultivateur, Montréal.

A CEUX QUI ANNONCENT.

La grande circulation à laquelle le Journal du Cultivateur est parvenu, en fait un excellent médium ou moyen de correspondre avec le public. Le taux pour annonces ou avisements, n'est que de six sous par ligne pour la 1ère insertion.

Bureau du Journal du Cultivateur, }
Rue Saint-François-Xavier. }

MAGASIN EN GROS DE PAPIER.

Le Soussigné a en main une grande collection d'Anglais et d'étrangère de Papier à Ecrire, à Dessiner et à Enveloppes, choisis par lui-même dans les marchés anglais, écossais et français. Il a aussi un ample assortiment de Livres de Comptes, de toutes grandeurs et réglés d'après différents modes; livres d'Ecoles Anglais; Bibles, Livres de Prières, etc.

HEW RAMSAY,

Rue St. François-Xavier.

Montréal, 28 avril 1854.

ARBRES
FRUITIERS SUPÉRIEURS.

UN ASSORTIMENT CHOISI des différentes sortes les mieux adaptées à ce climat, à vendre chez GEO. M'KERRACHER, Rue Parthenais, Faubourg de Québec, et par le Soussigné, à Summer-Hill, (ci-devant T. McGregor.) Rue Guy, Chemin de la Côte des Neiges.

JOHN AULD.

Montréal, 2 Oct., 1854.